



SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 20 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°03/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Catherine PHAM
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS

Autres personnes présentes : Anatole GRZUELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier (SEAT) et Christine REYMOND – Chargée de mission SEAT

| Membres en exercice | Membres Présents | Membres Représentés | Pouvoirs | Excusés | Votants | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------|------------------|---------------------|----------|---------|---------|------|--------|------------|
| 10 | 7 | | | | 7 | 7 | | |

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que la Trésorière ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'elle ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer,

- 1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - statuant sur la comptabilité des valeurs actives.

Déclare que le Compte de Gestion du SEAT dressé pour l'exercice 2023 par Mr Masson, Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité

- **de valider** les comptes de gestion 2023

Pour extrait certifié conforme,
M. Le Président
Jean-Pierre BUCHE

